

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SOLIDARITÉS

Arrêté du 30 août 2006 portant prorogation du mandat des membres de la Commission nationale de matériovigilance

NOR : SANP0623600A

Par arrêté du ministre de la santé et des solidarités en date du 30 août 2006, le mandat des membres de la Commission nationale de matériovigilance, prévu à l'article R. 5212-7 du code de la santé publique, est prorogé pour la période de huit mois à compter du 1^{er} septembre 2006.